

OBJECTIF RESPONSABLE

Construire le monde de demain
avec l'Investissement Responsable

N°10 | Septembre 2024

“ Nous utilisons les ressources comme si nous avions deux planètes, et non une seule... Il ne peut y avoir de plan B car il n'y a pas de planète B. ”

Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général des Nations Unies.

VUE D'ENSEMBLE

Le plastique, pas si fantastique

70 kg¹ : c'est l'utilisation de plastique de chaque Français par an. Résistant, léger, peu coûteux et malléable, il a révolutionné notre quotidien et s'est immiscé partout : emballages, objets à usage unique, vêtements, téléphones portables, meubles, voitures, etc.

Il est si demandé que sa production à l'échelle mondiale a connu une hausse exponentielle, en passant d'1,5 million de tonnes en 1950 à 450 millions en 2020¹. Et selon les estimations, celle-ci devrait presque tripler d'ici à 2060³. Pourtant, ce matériau présente de nombreux inconvénients, les principaux étant :

- Sa production qui émet de nombreux gaz à effet de serre dans l'atmosphère et contribue de ce fait au réchauffement climatique. En 2019, le plastique représentait à lui seul 3,4% des émissions mondiales⁴.
- La pollution environnementale : chaque année, presque un quart des 280 millions de tonnes de plastique jetées deviennent des déchets sauvages⁴, polluant ainsi les sols, cours d'eau et océans.

Mais le plastique présente également des facettes moins connues. Par exemple, saviez-vous que :

■ Le meilleur déchet plastique, c'est celui que l'on ne produit pas

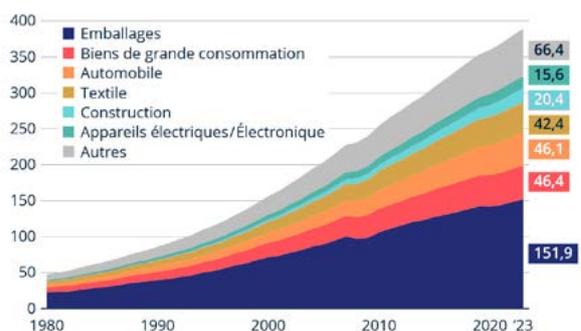
Bien qu'indispensable, le recyclage du plastique n'est pas une solution miracle. Il nécessite de disposer de filières et d'infrastructures adéquates de tri, collecte et traitement, ce qui n'est pas le cas partout, notamment dans les pays en développement. Certains types de plastique ne sont également pas (ou difficilement) recyclables. En France par exemple, bien que le taux de recyclage des plastiques ait connu une très forte progression depuis 2006, il ne représente qu'un quart des déchets produits⁵. D'autres solutions doivent donc être envisagées en parallèle pour réduire sa consommation et le gérer de façon plus circulaire : écoconception, réduction des emballages à usage unique, réemploi, etc.

■ Les femmes sont surexposées au plastique

Les femmes sont plus affectées par le plastique que les hommes, pour des raisons biologiques et sociales. Leur corps est plus sensible aux toxines des matières plastiques et l'utilisation de produits d'hygiène féminine qui en contiennent souvent, contribue à la surexposition des femmes. Par

Le monde croule sous les déchets plastiques

Production mondiale de déchets plastiques selon le domaine d'utilisation, en millions de tonnes métriques



Projections de 2020 à 2023.

Source : OCDE

ailleurs, elles représentent 30 % des personnes employées par l'industrie plastique dans le monde⁶, dans des conditions parfois dangereuses et sans vêtements de protection.

1. <https://infos.ademe.fr/magazine-juillet-aout-2022/faits-et-chiffres/plastique-peut-on-sen-passer/#:~:text=368%20millions%20de%20tonnes%20de,plus%20gros%20consommateurs%20en%20Europe>
 2. <https://www.inrae.fr/actualites/finir-idees-recues-plastique>
 3. <https://www.oecd.org/fr/environnement/les-dechets-plastiques-produits-au-niveau-planetaire-devraient-presque-tripler-d-ici-2060.htm>
 4. <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/mai-2023/comprendre-la-pollution-plastique-et-son-impact-sur-les-vies#:~:text=Ce%20mat%3%A9riau%20est%20fabriqu%C3%A9%20C3%A0,%2C4%20%25%20des%20C3%A9missions%20mondiales.>
 5. <https://plasticseurope.org/knowledge-hub/plastics-the-facts-2022/>
 6. <https://fr.boell.org/sites/default/files/2020-09/ATLAS%20DU%20PLASTIQUE%20VF%202020.pdf>

VUE D'ENSEMBLE

Halte à la pollution plastique !

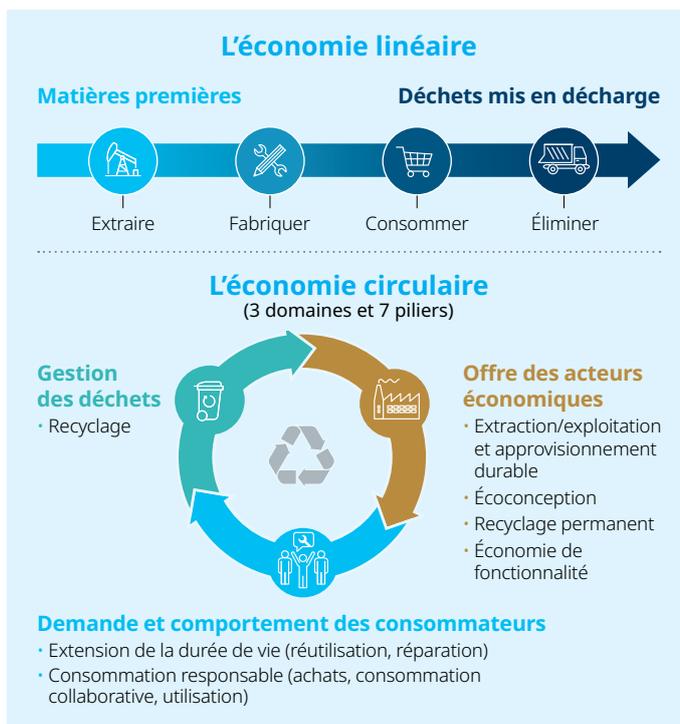
80 %⁸ : c'est la réduction possible de la pollution plastique d'ici à 2040, si les pays et les entreprises utilisaient les technologies existantes pour opérer un virage majeur. Voici quelques exemples d'initiatives et de solutions qui visent à la réduire.

Le développement de l'économie circulaire, pierre angulaire de la lutte contre la pollution plastique

Face aux 11 millions de tonnes de déchets plastiques rejetés chaque année dans les océans⁹, une transformation profonde de nos modèles de production et de consommation s'impose, en gérant efficacement les ressources à notre disposition et en réduisant mais aussi en valorisant les déchets produits. C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire. Elle consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production des déchets. Ce modèle vise à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et à réduire l'impact environnemental tout en améliorant le bien-être des individus. Et ce modèle pourrait être particulièrement efficace en contribuant, selon les estimations, à réduire de 80% les volumes de plastique rejetés dans les océans d'ici à 2040¹⁰.

Vers un accord international historique

En complément des initiatives volontaires mais morcelées des gouvernements, entreprises et de la société civile, une approche internationale coordonnée s'impose pour obtenir les changements nécessaires à l'échelle mondiale. En mars 2022, les représentants de 175 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont approuvé une résolution visant à mettre fin à la pollution plastique, l'objectif étant de parvenir à un accord mondial juridiquement contraignant d'ici fin 2024.



LE SAVIEZ-VOUS ?



En 2020, 220 des principales entreprises mondiales ainsi que 2 millions de personnes¹¹ ont appelé l'ONU à mettre en place un traité visant à réduire la pollution plastique.

Et les investisseurs ?

Leur rôle est essentiel et il est urgent d'agir : les coûts environnementaux et sociaux induits par la pollution plastique sont évalués entre 300 et 600 milliards de dollars par an, alors que les investissements nécessaires à la transition vers un modèle circulaire sont estimés à 65 milliards de dollars par an jusqu'en 2040¹². En 2023, près de 200 des principales institutions financières dans le monde se sont mobilisées¹³. Elles appellent les sociétés fortement consommatrices d'emballages en plastique, et particulièrement celles du secteur des biens de consommation courante, à :

- soutenir des projets de loi tels que le Traité mondial contre la pollution plastique de l'ONU ou encore le projet de Règlement européen sur les Emballages et Déchets d'Emballages ;
- s'engager à fortement réduire leur utilisation de plastique à usage unique ;
- lutter contre la toxicité des emballages plastiques dans les chaînes de valeur.

Et vous aussi, en tant qu'épargnant, vous pouvez vous inscrire dans cette démarche. Rendez-vous en page suivante pour en savoir plus et découvrir d'autres leviers à la disposition des investisseurs pour chercher à réduire la pollution plastique.

8. <https://www.un.org/fr/delegate/une-nouvelle-feuille-de-route-pour-r%C3%A9duire-la-pollution-plastique>

9. <https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/articles/2020/07/23/breaking-the-plastic-wave-top-findings>

10. <https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/historic-day-campaign-beat-plastic-pollution-nations-commit-develop>

11. <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/news/ngos-and-businesses-call-for-un-treaty-on-plastic-pollution#:~:text=based%20on%20the%20report%2c%20major%2cand%20complement%20existing%20voluntary%20measures.>

12. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42277/Plastic_pollution.pdf?sequence=3

13. <https://collaborate.unpri.org/group/17691/about>

ÉCLAIRAGE

Contribuer à la diminution de la pollution plastique avec mon épargne, oui mais comment faire ?

La réduction de la pollution plastique est un thème émergent pour les investisseurs. Par exemple, la Banque mondiale a émis début 2024 une obligation de 100 millions de dollars ayant pour objectif de lutter contre la pollution plastique.

Vous aussi, en tant qu'épargnant, avez la possibilité de contribuer à la diminution de la pollution plastique. Voici quelques pistes pour vous guider dans vos choix de placements :

Côté solutions de placement

- **Fonds actions** : vous pouvez vous orienter vers certains fonds thématiques, notamment ceux spécialisés dans l'économie circulaire, la gestion des déchets ou encore la protection des écosystèmes marins.
- **Fonds obligataires** : les fonds intégrant des obligations durables qui financent par exemple des projets liés à une meilleure gestion des déchets sont notamment susceptibles de contribuer à la réduction de la pollution plastique.

Côté gestionnaires d'actifs

Au-delà de vos choix de placements, vous pouvez aussi privilégier les sociétés de gestion d'actifs qui intègrent les enjeux liés à la pollution plastique dans leur politique d'investissement responsable globale :

- Par exemple celles qui disposent d'une politique visant à lutter contre la perte de biodiversité ;
- et/ou encore celles qui ont fait de la lutte contre la pollution plastique un axe de dialogue et d'engagement avec les sociétés dans lesquelles elles investissent.



ZOOM

L'engagement actionnarial pour réduire la pollution plastique

L'engagement est un processus continu et axé sur un objectif visant à influencer les activités ou le comportement des sociétés dans lesquelles un gestionnaire d'actifs investit, afin de préserver le capital économique à long terme.

Voici quelques exemples concrets d'engagement actionnarial pour réduire la pollution plastique :

- **Dans l'agroalimentaire** : réduction progressive de l'utilisation de plastique vierge et augmentation de la recyclabilité des emballages, avec pour objectif que 100% de ceux-ci soient réutilisables, recyclables ou compostables d'ici à 2025.
- **Dans la pétrochimie** : réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour le plastique vierge en favorisant l'adoption d'alternatives durables et biosourcées.
- **Dans le secteur des produits d'hygiène et d'entretien** : augmenter l'utilisation de plastique recyclé et progresser sur la recyclabilité des emballages et des produits.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2019, Amundi dialogue activement avec les sociétés dans lesquelles elle investit afin de les sensibiliser à l'enjeu de la pollution plastique. En 2023, elle a dialogué avec 12 sociétés dans 17 secteurs d'activité tels que la santé, l'agroalimentaire ou encore la grande distribution.

Les 3 principaux objectifs étant de :

1. Sensibiliser les entreprises à la question des déchets plastiques afin de les encourager à agir rapidement en tenant suffisamment compte des risques.
2. Encourager les entreprises à réduire leur utilisation du plastique en se fixant des objectifs ambitieux, alignés sur les recommandations de la fondation Ellen MacArthur.
3. Pour les entreprises du secteur manufacturier, travailler sur des alternatives pour remplacer ou supprimer les plastiques.

FOCUS

Amundi, un acteur de référence de l'investissement responsable

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis en matière de développement durable, qui touchent tous les secteurs de la vie : réduction des inégalités, égalité femmes-hommes, diminution de l'impact carbone, protection des espèces. L'investissement responsable est la réponse que le monde de la finance apporte à ces défis, c'est-à-dire l'investissement qui vise à la fois la performance financière et les bénéfices environnementaux et sociaux.

Amundi se classe dans le top 10 mondial de la gestion d'actifs avec 2 037 milliards d'euros¹⁴ d'actifs sous gestion et 885,6 milliards d'euros¹⁴ d'actifs responsables.



Pionnier de l'Investissement Responsable

avec plus de 30 ans d'expérience



885,6 Mds€

d'encours en Investissement Responsable¹⁴



19 698

émetteurs notés sur les critères ESG¹⁴



2 531 entreprises

auprès desquelles Amundi s'est engagé en 2023



10 357

assemblées générales d'actionnaires dans lesquelles Amundi a voté en 2023¹⁴

14. Source : Amundi au 31 décembre 2023.

AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 12 septembre 2024. **Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC. Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs d'un OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452. Crédits photo : © Istock